

DÉPARTEMENT  
DE LA GUADELOUPE



COMMUNE DE  
**BAILLIF**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Numéro d'inscription au  
Registre

**2023 - 02**

Numéro de la Délibération

**15**

Effectif du Conseil : 29

Présents : 17

Absents : 12

Dont Procurations : 3

Délibération publiée le

**26 AVR. 2023**

Pour le Maire

  
Marie-Yveline THEOBALD  
PONCHATEAU

L'an deux mille vingt-deux, le 12 avril à 16 h 00, le Conseil Municipal de Baillif s'est réuni à la salle des délibérations de la Mairie, à Baillif, sous la Présidence de Madame le Maire, sur convocation adressée le 06 avril 2023 et affichée à la mairie.

**CONSEILLERS PRESENTS :**

Marie-Yveline THEOBALD-PONCHATEAU ; Jean-Michel GUSTAVE-DIT-DUFLO ; Dina BELLON ; Joël ARRINDELL ; Josette TINVAL ANDRE ; Jean-Claude HOUBLON ; Cynthia PEROUMAL ; Francis BABEL ; Yves-Lise OTTO ; Romain LICIUS ; Ketty GOMBAULD LECOLAS ; Janick CHACAL ; Fred BABEL ; Mauricette CAMALET ; Yolaine BRISSAC ; David JOSUE ; Lydie CRANE.

**CONSEILLERS REPRESENTES :**

Marie-Line SALNOT (représentée par Dina BELLON) ; Annick PARNASSE épouse MONDELICE (représentée par Jean-Claude HOUBLON) ; Moïse NAPRIX (représenté par Janick CHACAL).

**CONSEILLERS ABSENTS :**

Eric FAIRFORT ; Danielle MONDELICE ; Olivier ISMAËL ; José DAVISON ; Corine PEROUMAL ; Jean-Claude GLANDOR ; Sylvie GUSTAVE-DIT-DUFLO ; Hadjanie HANANY ; Marie-Lucile BRESLAU.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 17. Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales procédé après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal. Madame Yolaine BRISSAC a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'il a accepté.

**15- REFECTION DE LA ROUTE DE LA MADELEINE, DU  
CHEMIN DE FOND RIVON, DE BOIS-RIMBAULT, ET DE LA  
BRIGADE - PHASE 2**

**RAPPORT DU MAIRE AU CONSEIL MUNICIPAL**

La commune poursuit cette année son plan de réfection de la voirie communale avec notamment la phase de 2 de la réfection de la route de la Madeleine, du chemin de Fond Rivon, de Bois-Rimbault, et de la brigade. Il s'agit cette année, dans le cadre de la phase 2 de réaliser les travaux de la Madeleine et de Bois-Rimbault principalement. Avec cette deuxième phase,

la collectivité désire également procéder à la réfection du Chemin des Bougainvilliers et de la rue Jean Jaurès.

Les travaux consistent globalement selon les voies en :

- la réalisation des accotements béton,
- la réalisation des trottoirs pour la Madeleine, Bois- Rimbault, et Jean Jaurès
- la réalisation de l'évacuation des eaux pluviales,
- la réfection de la chaussée ( la finition uniquement pour la Madeline).

Le montant de l'opération s'élève à 467 095.00 €

Son plan de financement est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
DESIGNATION	MONTANT HT	RESSOURCES	MONTANT HT
Chemin de la madeleine	45 651.20 €	Etat (DETR)	373 000.00€
Chemin de Bois-Rimbault	119 790.00 €	Commune	94 095.00 €
Chemin des Bougainvilliers	256 817.80 €		
Rue Jean Jaurès	44 836.00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>467 095.00 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>467 095.00 €</b>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Madame le Maire

Après avoir délibéré

#### DÉCIDE

**Article 1** : D'approuver le projet de réfection des chemins de la Madeleine, de Bois-Rimbault, du Chemin des Bougainvilliers et de la rue Jean Jaurès.

**Article 3** : D'approuver le plan de financement de l'opération supra.

**Article 3** : D'autoriser le Maire à solliciter les subventions aux partenaires financiers du projet et à signer les documents administratifs correspondants ainsi que les conventions et avenants éventuels.

**Article 4** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITE**

Pour Expédition Conforme

Le Maire

Marie-Yveline THEOBALD-PONCHATEAU

